Procédure Dublin - identifier le point de départ pour calculer le délai de transfert de 6 mois

Principe :

⇒ **Point de départ du délai de transfert de 6 mois inchangé :** date de réponse de l'Etat requis (implicite ou explicite)

- **Avec un arrêté de transfert =>** identifier la date de réponse de l'Etat requis et ajouter 6 mois.
- **Sans arrêté de transfert =>** faire un calcul à l'aveugle ajusté à l'aide du tableau sur les délais (délai saisine, délai de réponse et motif de placement sous Dublin).

à jour du Pacte

Procédure Dublin - identifier le point de départ pour calculer le délai de fuite de 3 ans



Principe:

⇒ **Point de départ du délai de fuite :**

- date à laquelle la France informe l'Etat responsable du placement en fuite et ajouter 3 ans.
- à défaut identifier la date de placement en fuite par le PRD + 3 ans.

Procédure Dublin
identifier le point de départ pour calculer le délai de transfert et le délai de fuite

⇒ **Exception:** en cas de recours devant le TA, le délai de transfert redémarre à zéro à compter de la date de notification du jugement à la préfecture.

- **Point de départ du délai de transfert de 6 mois inchangé :** date de la notification du jugement TA à la préfecture.
- **Point de départ du délai de fuite :** date à laquelle la France informe l'Etat responsable du placement en fuite, à défaut la date de placement en fuite par le PRD.

NEW

Calcul du délai de transfert & fuite - Exemples

- **<u>Exemple n°1</u> : partir de la date de réponse de l'Etat + 6 mois**

 Ex : date de saisine de la France : 12/06/2026

 Date de réponse de l'Etat : 20/06/2026 (point de départ)

 + 6 mois

 Fin délai de transfert 6 mois : 20/12/2026

 Date de placement en fuite: 18/12/2026

 + 3 ans

 Fin délai de fuite: 18/12/2029

- **<u>Exemple n°2</u> : partir de la date de notification du jugement TA**

 Ex : date de saisine de la France : 12/06/2026

 Date de réponse de l'Etat : 20/06/2026 (point de départ)

 + 6 mois

 Fin du délai de transfert initial de 6 mois : 20/12/2026

 Date de notification jugement TA: 02/09/2026 (nouveau point de départ)

 + 6 mois

 Fin du nouveau délai de transfert de 6 mois : 02/03/2027

 Date de placement en fuite: 07/01/2027

 + 3 ans

 Fin délai de fuite: 07/01/2030

Dublin - les délais

à jour du Pacte

	Départ délai de saisine	Délai de saisine	Délai de réponse	Délai de transfert
Prise en charge	Enregistrement DA (GUDA)	2 mois	1 mois (2 semaines si urgence)	**6 mois à compter de :** - **l'acceptation expresse ou implicite (PEC) ou** - **de la confirmation de notification (RPEC)** • + 6 mois en cas d'emprisonnement (6 + 6 = 1 an) • <u>+ 3 ans en cas de fuite</u> ⚠ Point de départ de la fuite = date à laquelle la France à informé l'EM responsable (souvent= date de placement en fuite par le PRD) Si recours TA suspensif : le délai de 6 mois repart à zéro à la notification du jugement
Prise en charge si HIT positif (Eurodac ou VIS)	GUDA*	1 mois	2 semaines (même délai si urgence)	
Reprise en charge si HIT positif	GUDA*	2 semaines	2 semaines	

* À compter de la réception du résultat positif, le plus souvent le jour du rdv au GUDA